ASSOCIATION DES REPÉREURS

L'Association Des Repéreurs rassemble des professionnels de toute la France, dont l'activité principale est la recherche de décors naturels pour un projet de tournage, de prise de vues ou l'organisation d'un évènement.

L'ADR est une association Loi 1901 dont les statuts on été enregistrés au Journal Officiel le 20 mai 2015.

CHARTE DE L'ASSOCIATION DES REPÉREURS

Cette charte a pour objectif de définir le but de l'association, le métier du repéreur et son engagement dans l'association.

Elle précise les valeurs qui nous unissent, auxquelles nous adhérons aussi bien individuellement que collectivement et détermine les objectifs de l'association.

Les objectifs de l'association sont :

- Faire reconnaître notre métier auprès des institutions du cinéma et de l'audiovisuel et des conventions collectives.
- Fédérer l'ensemble des techniciens spécialisés dans le repérage, afin d'être un groupe représentatif de notre profession à l'instar des autres associations de professionnels du cinéma et auprès des institutions.
- Définir le rôle et les responsabilités du repéreur, initier et mener une réflexion sur la pratique, la déontologie et l'avenir du métier, afin de garantir un travail de qualité.
- Favoriser les rencontres entre repéreurs afin de partager nos savoir faire et d'échanger des connaissances ou des outils qui peuvent améliorer l'exercice de notre métier.
- Organiser des rencontres avec les représentants d'autres corps de métier, notamment les chefs de poste qui sont nos interlocuteurs privilégiés : réalisateurs, chefs décorateurs, directeurs photo, 1er assistants réal, directeurs de productions et régisseurs.
- Etre présents dans les manifestations, réunions, ou salons liés à la production de films et communiquer par différents moyens et supports à notre disposition, afin d'affirmer et de valoriser notre rôle dans l'élaboration esthétique globale d'un film.

Les membres de l'association sont invités à :

- Participer aux différentes actions mises en œuvre par le collectif.
- Respecter les règles d'éthique et de déontologie définies par l'association.
- Etre une force de proposition pour le dynamisme et la convivialité de l'association.
- Valoriser le métier de repéreur par leurs paroles et leurs actes .

ASSOCIATION DES REPÉREURS

- Faire respecter le droit du travail et les conventions collectives applicables en matière de conditions de travail..
- Faire preuve de loyauté envers ses éventuels collaborateurs repéreurs.
- Faire preuve de loyauté envers l'association et ses membres.
- Prévenir le Bureau en cas de sollicitation à parler en public et s'assurer de son accord pour s'exprimer <u>au nom de l'Association</u>.
- Contribuer à la notoriété de l'Association en sollicitant les productions pour que la mention « ADR » soit accolée à leur nom sur le générique du film (et que le poste de repérages soit associé à l'équipe mise en scène de préférence).

Rôle et responsabilités du repéreur :

- Le repéreur est un collaborateur privilégié du réalisateur, du chef décorateur, du directeur de la photographie, de l'assistant mise en scène, et de la production.
- Le repéreur attentif à la direction artistique du film, fait la synthèse des contraintes de mise en scène de chaque séquence, des contraintes techniques et financières de chaque projet en proposant des lieux qui deviendront les décors de ce film.
- Sa collaboration dans la phase de préparation d'un film va de la lecture du scénario à la proposition de décors, réponses et solutions artistiques, techniques et financières.
- Le repéreur fort de son expérience des tournages, de ses connaissances du « terrain », du cinéma, de la photographie, de son savoir en histoire de l'art, en architecture et en urbanisme se doit de répondre aux demandes du réalisateur tout en étant une force de propositions à même de défendre ses propres idées.
- Premier représentant de la production dans les lieux qui accueilleront le tournage, le repéreur doit avoir des qualités relationnelles instaurant une relation professionnelle et de confiance.
- Le repéreur définit avec l'assistant réalisateur, le chef décorateur et le directeur de production, les priorités dans les recherches à mener et peut donner son estimation du temps de recherche nécessaire aux repérages.
- Quand la charge de travail et le temps imparti le nécessite, et afin de garantir une qualité de travail, le repéreur peut proposer la constitution d'une équipe de repéreurs confirmés ou en formation et coordonner les recherches.
- Le repéreur est garant de la mémoire des recherches mises en œuvre tout au long de la préparation du film et constitue un dossier récapitulatif de son travail pour la mise en scène et la production.